

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline donne pouvoir à Olivier GOUNORD et GICQUEAU Emilie donne pouvoir à DIXNEUF Séverine

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023110704 - Convention de mutualisation de moyens avec la MARPA – années 2021 à 2023

Madame le maire rappelle que depuis l'ouverture de la MARPA Les Lavandières, les agents de la Commune de Saint Paul en Pareds travaillent pour son compte, notamment en matière de secrétariat et entretien des locaux et espaces verts.

Il convient donc de passer des conventions annuelles de mutualisation de moyens afin de bénéficier des compétences et des ressources détenues par la Commune, dans un souci de cohérence, de gestion et d'économie d'échelles.

Les modalités de cette mutualisation sont les suivantes :

DOMAINE		MODALITES DE CALCUL DU COUT
Secrétariat	Gestion administrative Comptabilité / budget Gestion des ressources humaines Pour 2023 : transfert de la MARPA au CIAS	Selon les besoins réels de la MARPA, sur présentation d'un récapitulatif annuel
Entretien locaux et espaces verts	Divers petits entretiens des équipements Manutention de mobilier Tonte des pelouses et plantations	Selon les besoins réels de la MARPA, sur présentation d'un récapitulatif annuel

Pour les années 2021 à 2023, le récapitulatif annuel est le suivant :

AGENTS COMMUNAUX	2021	2022	Prévisionnel 2023	TOTAL
Bâtiment	10	5	8	
Espaces verts	23	16	20	
Déchets	23	22	20	
Total heures TECHNIQUES	56	43	48	147
Cout horaire agent technique	20,42 €	21,40 €	21,82 €	
Cout technique	1 143,52 €	920,20 €	1 047,36 €	3 111,08 €
Total heures administratif	135	135	160	440
Cout horaire rédacteur	26,64 €	27,83 €	28,25 €	
Cout administratif	3 596,40 €	3 757,05 €	4 520,00 €	11 873,45 €
COUT TOTAL	4739,92 €	4 677,25 €	5 567,36 €	14 984,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le conventionnement des mutualisations de moyens, avec la MARPA Les Lavandières, pour les années 2021, 2022 et 2023, dans les domaines du secrétariat, et de l'entretien des locaux et des espaces verts,
- VALIDE la somme 14 984.53 € pour les années 2021 à 2023.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette convention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 10/11/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 08/11/2023

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

